

Lundi Finance

150 milliards

UBS VEUT ACQUÉRIR 150 MILLIARDS DE DOLLARS DE NOUVEAUX ACTIFS DE CLIENTS PAR AN, a indiqué la «NZZ am Sonntag». «Au cours des trois prochaines années, nous voulons investir fortement aux Etats-Unis et rejoindre les leaders» du marché, a déclaré Iqbal Khan, le responsable de la gestion de fortune globale chez UBS.

LULA

Le président brésilien a confirmé samedi lors de la COP28 à Dubaï que son pays allait rejoindre l'OPEP+. Il espère ainsi «convaincre les principaux pays producteurs de pétrole» de préparer la transition énergétique «sans combustibles fossiles».



50

CINQUANTE GROUPES D'HYDROCARBURES SE SONT ENGAGÉS À DÉCARBONER LEURS OPÉRATIONS DE PRODUCTION D'ICI À 2050, a annoncé samedi la présidence émiratie de la COP28, un engagement à minima puisqu'il n'englobe pas le pétrole et le gaz qu'ils vendent.

SMI 10 887,36 +0,30%	↑	Dollar/franc	0,8692	↓
		Euro/franc	0,9457	↓
Euro Stoxx 50 4418,51 +0,82%	↑	Euro/dollar	1,0884	↓
		Livre st./franc	1,1048	→
FTSE 100 7529,35 +1,01%	↑	Baril Brent/dollar	78,88	↓
		Once d'or/dollar	2072	↑

Faut-il obliger les sociétés à être durables?

ENVIRONNEMENT Dès janvier, de nouvelles normes comptables obligeront les grandes entreprises à fournir des données sur leurs interactions avec la nature. Un chercheur romand lance une réflexion sur l'instauration d'investissements durables obligatoires

SÉBASTIEN RUCHE

@sebruch

L'information est-elle vraiment l'ingrédient magique qui va favoriser la durabilité? C'est en tout cas l'idée de base derrière les deux normes de comptabilité extra-financière qui ont vu le jour cette année. Dans cette logique, pour que les investisseurs puissent choisir de soutenir les entreprises vertueuses, ils doivent avoir accès à des données «matérielles», c'est-à-dire qui influencent directement la marche des affaires, et donc la décision d'investir ou pas. Ces données peuvent être de nature financière ou couvrir les liens entre une entreprise et son environnement.

Côté américain, la comptabilité «verte» dévoilée en juin par l'International Sustainability Standards Board (ISSB) permet à une entreprise de rendre compte des effets du changement climatique sur ses affaires et sa rentabilité. C'est ce qu'on appelle «la matérialité simple». L'Union européenne est allée plus loin avec ses normes, dites «ESRS», publiées fin juillet, en ajoutant les conséquences de l'activité de l'entreprise sur le climat, l'environnement et la société. La matérialité double.

Elargir la responsabilité

Comme souvent en matière de durabilité, les débats ne manquent pas. Non seulement les tenants de chaque type de comptabilité verte critiquent ceux de l'autre bord, mais des voix s'élèvent aussi pour contester l'utilité même de ces nouvelles normes. Parfois décrites comme des pansements sur une jambe de bois, ces exigences comptables encourageraient les entreprises à montrer qu'elles sont conformes, c'est-à-dire qu'elles transmettent les informations demandées, au lieu de changer de stratégie. «Au lieu de faire de la durabilité», regrette Fabrice Spada.

L'enseignant à la haute école de gestion ARC, à Neuchâtel, décrit une situation bloquée: «Les grandes entreprises auront



(HIROSHI WATANABE/STONE RF)

le choix entre les normes ISSB et ESRS, qui peuvent être utilisées comme un bon moyen de «s'éco-blanchir»; les PME ne sont pas soumises à ces normes comptables et ne veulent pas de contraintes supplémentaires; le public, enfin, ne s'intéresse pas à ces questions, perçues comme très techniques.»

Egalement patron d'une fiduciaire, Fabrice Spada a sa petite idée pour changer tout ça: «passer d'une responsabilité de l'entreprise envers ses créanciers à une responsabilité plus large, sociétale», appelée RSE (responsabilité sociétale des entreprises, en jargon économique).

Inscrite dans la loi et dans les statuts de l'entreprise, cette dimension permettrait d'orien-

«Il est tout à fait juste que les entreprises, y compris les PME, fassent leur part en matière de durabilité»

DELPHINE KLOPFENSTEIN BROGGINI,
CONSEILLÈRE NATIONALE
(LES VERT-E-S/GE)

ter ses flux financiers vers des projets ciblés de développement durable. En pratique, il s'agit de s'inspirer du mécanisme des réserves légales, qui oblige les

entreprises à mettre de côté une partie de leurs bénéfices afin de se protéger contre des jours plus difficiles et de pouvoir rembourser leurs créanciers. «On pourrait imaginer une réserve légale RSE, c'est-à-dire l'obligation de consacrer un pourcentage des bénéfices à des investissements comme l'isolation de bâtiments ou le renouvellement d'une flotte de véhicules», détaille Fabrice Spada. Les entreprises auraient la liberté de choisir les buts qu'elles souhaitent soutenir, les cibles qu'elles souhaitent atteindre et les moyens de mesurer leurs progrès.

Cette réflexion s'appuie sur des travaux académiques visant à intégrer dans la comptabilité d'une entreprise ses dimen-

sions sociales et environnementales, en plus de sa performance économique, développe Fabrice Spada, qui est membre du Cercle des comptables environnementaux et sociaux. Cette association domiciliée à Paris veut faire évoluer la comptabilité, proposant un modèle appelé CARE (comptabilité adaptée au renouvellement de l'environnement), développé à l'Université Paris-Dauphine et à la chaire de comptabilité écologique d'AgroParisTech.

Reste la question de l'acceptabilité du projet imaginé par notre interlocuteur, qui impliquerait de modifier le Code des obligations et instaurerait un nouveau devoir pour les entreprises. «Des mécanismes compensatoires de défiscalisation ou de subventionne-

ment pourraient être mis en place, dans le cadre d'un débat politique», estime Fabrice Spada.

«Un moyen d'assurer la stabilité des entreprises»

Interrogée sur ce projet, la conseillère nationale verte Delphine Klopfenstein Brogginini estime qu'«il est tout à fait juste que les entreprises, y compris les PME, fassent leur part en matière de durabilité. Les investissements envisagés sont aussi un moyen d'assurer leur stabilité et leur sécurité. Les entreprises ont tout intérêt à considérer le risque climatique comme un risque financier.»

Concernant l'acceptabilité d'un tel projet, «des résultats seraient obtenus plus rapidement s'il devenait obligatoire, ce qui est nécessaire face au changement climatique», poursuit la présidente des Vert-e-s genevois-e-s, qui reconnaît également qu'imposer de telles mesures engendrerait certainement des oppositions. D'où l'intérêt de procéder par étapes et de démarrer sur une base volontaire, conclut Delphine Klopfenstein Brogginini.

Du côté des entreprises, des contraintes supplémentaires seraient malvenues dans un contexte où la pression administrative se renforce et engendre des coûts, nous a précisé la Fédération des entreprises romandes (FER). Autre point relevé par la faitière, beaucoup d'entreprises ne font pas de bénéfices, après deux ans de covid, avec une inflation élevée et alors que les commandes reculent dans l'industrie.

Dès lors, «une proposition qui vise à ponctionner davantage les bénéfices est malvenue et risque de se faire au détriment des emplois», précise encore la FER, qui craint que la question de ces réserves ne se traduise par un mandat supplémentaire accordé aux réviseurs, donc des coûts et de la bureaucratie en plus. Pour la fédération, la transition écologique doit se faire par incitation, non par obligation, la loi climat votée cette année comprenant déjà des contraintes à terme. ■